



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de l'animation des politiques publiques interministérielles
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Bernadette COURGEY
Tél : 03 84 57 15 50
Télécopie : 03 84 57 15 54
Courriel : bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr

Avis de consultation du public ***Installations Classées pour la Protection de*** ***l'Environnement***

Commune de Lachapelle-Sous-Rougemont

Une consultation du public sera ouverte **du 19 août 2019 au 14 septembre 2019 inclus** sur la demande d'enregistrement présentée par la société MECAPLUS concernant l'exercice d'activités d'usinage de précision de métaux et alliages sur le territoire de la commune de LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT – ZAC de la Brasserie.

L'installation est répertoriée dans la nomenclature des installations classées, sous le régime de l'enregistrement par référence à la rubrique n° 2560-1 (travail des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b). La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant de 1486 kW.

Le dossier de demande d'enregistrement présenté par la société MECAPLUS dont le siège social est situé ZAC de la Brasserie – 90360 LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT est tenu à disposition du public à la mairie de LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT

- pour la période du 19 août 2019 au 31 août 2019, les jeudis de 17 h à 19 h et les samedis de 9 h à 11h,
- pour la période du 1^{er} au 14 septembre 2019, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet par le maire de LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT et pourra également adresser ses remarques avant la fin de consultation du public :

- par lettre, à la préfète à l'adresse suivante : préfecture du Territoire-de-Belfort – direction de l'animation des politiques publiques interministérielles – bureau de l'environnement – 1 rue Bartholdi – 90020 BELFORT CEDEX ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr> / politiques publiques / environnement / consultations et enquêtes publiques.

Le présent avis accompagné de la demande présentée par la société MECAPLUS est également consultable sur le site internet de la préfecture : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr> / politiques publiques / environnement / consultations et enquêtes publiques.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la préfète du Territoire-de-Belfort.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour la préfète et par délégation
le directeur du service d'animation
des politiques publiques interministérielles


Patrick RABASQUINHO

